

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six février le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette et M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) :

M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen, Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton, Mme HARISTOY Marie-Agnès donne pouvoir à M. COSCARAT Jean Michel

Etai(ent) excusé(s) :

M. BIBES Jean Paul, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme HARISTOY Marie-Agnès

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 20 février 2024- date d'affichage : 20 février 2024

OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION AU 1^o MARS 2024 A LA CONVENTION CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION 64- NOMENCLATURE 4.1

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives, parmi lesquelles le conseil en organisation.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de Conseil en organisation et ressources humaines.

Il propose l'adhésion à la convention Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} mars 2024.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} mars 2024 à la convention Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention proposée en annexe, ainsi que les devis permettant sa mise en œuvre,
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 14
CONTRE : 1
ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 29/02/2024
Et après transmission en sous-préfecture le 29/02/2024



Le Maire,


Antton CURUTCHARRY